



CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2021

Compte-rendu de séance

1	Modification et ajout de points à l'ordre du jour	Compte-rendu de séance
2	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
3	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 11 juin 2021	Compte-rendu de séance
4	Cantine scolaire	
	4.1. Contrat de vente de repas livrés en liaison froide	Délibération n°060/2021
	4.2. Tarifs des repas	Délibération n°061/2021
	4.3. Règlement intérieur	Délibération n°062/2021
5	Location bancs et tables	
	5.1. Tarifs	Délibération n°063/2021
	5.2. Convention de location	Délibération n°064/2021
6	Assainissement collectif	
	6.1. Rapport annuel du délégataire Suez 2020	Compte-rendu de séance
	6.2. Gestion des boues liée à la crise sanitaire Covid-19 pour l'année 2021	Délibération n°065/2021
	6.3. Avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif	Délibération n°066/2021
7	Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2021	Délibération n°067/2021
8	Renouvellement adhésion à POLLENIZ 72	Délibération n°068/2021
9	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	
	9.1. Phase d'élaboration du projet	Délibération n°069/2021
	9.2. Création d'un comité de pilotage	Délibération n°070/2021
10	Convention entre la Région des Pays de la Loire, la commune et l'entreprise POISSON morgan dans le cadre du dispositif "Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA)"	Délibération n°071/2021
11	Décisions prises par la Maire	
	11.1. Droit de Préemption Urbain	Compte-rendu de séance
	11.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
12	Informations diverses	Compte-rendu de séance
13	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2021

Date d'affichage : 02/07/2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juillet, à vingt heures dix minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 13

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(s) EXCUSÉ(s): 2

M. Guy PRUDHOMME

Mme Dora VIGNAIS

ABSENT(s) : 0

POUVOIR(s) : 0

VOTANTS : 13

1. MODIFICATION ET AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Mme la Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal de modifier et d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Modifier l'intitulé "Tarifs location chaises et tables" du point 4 en "Location de bancs et tables" et d'ajouter en sous-points :
 - 4.1. Tarifs
 - 4.2. Convention de location
- D'ajouter un point 10 "Convention entre la Région des Pays de la Loire, la commune et l'entreprise POISSON Morgan dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA) »".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- **D'ACCEPTER ces modification et ajout à l'ordre du jour.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

2. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Liliane MECHE

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 11/06/2021, envoyé par email le 02/07/2021.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

4. CANTINE SCOLAIRE

4.1. Contrat de vente de repas livrés en liaison froide

La Commune a repris la gestion de la cantine scolaire depuis le 10/05/2021 en poursuivant le contrat avec le prestataire déjà en place, SCOLAREST, pour terminer l'année scolaire. Il est donc nécessaire de réaliser une mise en concurrence sur devis pour l'année scolaire 2021/2022.

La responsable de la restauration, en charge de la réchauffe des plats, partira en retraite le 1^{er} juillet 2022. Afin de se laisser le temps de réflexion nécessaire pour une éventuelle réorganisation de ce service, la commission "Cantine scolaire" propose de mettre en place un contrat de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour un an.

Plusieurs sociétés de préparation et livraison de repas ont été contactées pour réaliser une proposition tarifaire suivant des critères bien définis :

- Fourniture de repas en liaison froide pour environ 114 élèves, âgés de 3 à 11 ans
- Nombre de repas servis : moyenne de 85/90 repas journaliers
- Restaurant scolaire également ouvert aux adultes : personnel encadrant les enfants, enseignants, stagiaires des écoles, personnel communal, élus et éventuellement parents d'élèves (actuellement 2 adultes déjeunent régulièrement)
- Service de restauration assuré : lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire
- Durée de la prestation : 1 an à compter du 02/09/2021
- Préparation de repas à cinq composants, équilibré et de bonne qualité :
 - o Une entrée
 - o Un plat cuisiné
 - o Un accompagnement

- Un fromage (en option)
- Un dessert
- Pain fourni par la commune (boulangerie sur la commune)
- Indiquer la fréquence et la composition des repas à thèmes ou à l'occasion des fêtes
Proposer des menus de substitution si besoin
Repas facturés au prix normal
- Menus proposés sur une période de 4 ou 6 semaines
- Le prestataire doit répondre à différents points :
 - Nature des produits employés (frais, surgelés, conserve, fait maison...)
 - Provenance des produits, locaux ou pas (viande de boucherie, volaille, charcuterie, laitage, œufs et ovoproduits, légumes, fruits, céréales légumineuses, épicerie et poisson frais ou surgelé)
 - Le pourcentage de produit utilisé à valeur bio, AOP, Label Rouge, IGP...
 Les produits étiquetés comme étant susceptibles de contenir ou contenant des OGM sont interdits.
- Alimentation durable :
 - Les repas devront répondre aux recommandations GEMRCN et respecter les normes d'hygiène en vigueur (méthode HACCP) à préciser.
 - La loi EGALIM en vigueur depuis le 02/10/2018 oblige les collectivités à certaines mesures :
 - Produits de qualité et durables dans les assiettes
 - Information des convives et affichages (1 fois par an)
 - Diversification des protéines et menus végétariens
 - Interdiction de certains contenants et ustensiles en plastique
 - Diagnostic du gaspillage alimentaire

Trois propositions tarifaires ont été reçues : API de Mondeville (14), PRESTALIM'S de Laigné-en-Belin (72) et SCOLAREST (Compass) du Mans (72). Le prestataire RESTAUVAL n'a pas répondu à notre demande, ne faisant pas de livraison en liaison froide (cuisine sur place).

OFFRE EN LIAISON FROIDE	PRESTALIM'S	API	SCOLAREST
Tarifs des repas 5 composants (entrée, plat protidique, légumes, produit laitier, dessert)			
Tarif unique	3,07		2,7398
Tarif maternelle		2,58	
Tarif primaire		2,69	
Tarif adulte		2,95	
Le pain et l'eau	Communal	Communal	Communal
Nature de la prestation/Informations diverses			
Lieu de fabrication	Laigné-en-Belin	Caen/Mondeville	Lycée Sainte-Catherine (salariés) Le Mans
Départ de livraison (en km)	33 km	150 km	18 km
Livraison des repas	Lundi/mardi/jeudi	Journalière	Journalière
Délai de réservation/Modification	48 h	24 h	24 h
Réservation	Site web Journalière avant 10h	Site web Journalière avant 10h	Email Journalière avant 10h
Stock tampon (repas froid) plan neige/plan blocage pétroliers	Oui pour 2 jours	Oui pour 1 jour	Mairie
Période COVID (repas en classe)			Repas froids dans glacière
Producteurs locaux	Oui	Non	Oui
Départements concernés	72/37/35/85/49	76/14/27/61/50	72/53/49/44/85
Références fournisseurs	Fassier, Cosme, lait Gaec du Remblai, Danone, Yoplait	Fruits du verger (76), Viande bovine éleveurs Normandie	Cosme, Equilait, Volailles de Loué, le P'tit Potager, les Pâtes sarthoises
Formation mise en place PMS		Mondeville	Le Mans
Formation Hygiène		Sur site	Le Mans
Possibilité self-service		Oui	Oui

Composants des menus

Plan alimentaire sur...	4 semaines	6 semaines	4 semaines
Menus établis	Diététicienne	Diététicienne	Diététicienne
Conditionnement bac inox	Oui	Oui	Oui
Normes HACCP, GEMRCN, Loi EGALIM	Oui	Oui	Oui
Menu végétarien/semaine	Lundi	1 fois	1 fois
Menu à thème/mois	1 fois	1 fois	1 fois
Produits bio	20 %	20 %	20 %

A l'issue de l'analyse faite ci-dessus, la commission "Cantine scolaire" propose de sélectionner le prestataire : SCOLAREST.

Vu l'avis de la commission "Cantine scolaire",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE RETENIR la proposition de SCOLAREST (Compass) au Mans (72) ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer une convention de préparation et de livraison de repas en liaison froide avec ce prestataire pour l'année scolaire 2021/2022.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°060/2021

4.2. Tarifs des repas

Mme la Maire précise que, conformément à l'article R531-52 du Code de l'éducation, le Conseil Municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

En date du 21/06/2021, la commission "Cantine scolaire" s'est réunie et propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022.

Mme la Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants à compter du 02/09/2021 :

- Repas régulier : 4 €
- Repas occasionnel : 5 €
- Repas du personnel école/mairie : 5 €
(enseignants/élus dans l'exercice de leur fonction)
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) (prestation cantine sans repas) : 1,35 €
- Repas non pris, absence signalée dans les délais : 0 €
- Repas non pris, absence non signalée dans les délais :
 - o Si régulier : 4 €
 - o Si occasionnel : 5 €
- Repas pris, présence non prévue : 5 €
- Fourniture de serviettes pour l'année scolaire : 4 €

Vu l'avis de la commission "Cantine scolaire",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER les tarifs ci-dessus, valables à compter du 02/09/2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°061/2021

4.3. Règlement intérieur

En date du 21/06/2021, la commission "Cantine scolaire" s'est réunie et propose un règlement intérieur. Ce dernier a été transmis par email le 02/07/2021 à chaque Conseiller municipal.

Vu l'avis de la commission "Cantine scolaire",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la cantine scolaire joint en annexe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°062/2021

5. LOCATION BANCS ET TABLES

5.1. Tarifs

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède 10 tables (2 x 0,6 m) et 14 bancs (2 m) entreposés à la salle polyvalente.

Elle propose de les louer aux résidents de la commune et d'appliquer les tarifs suivants :

	Tarifs
Forfait de base minimum Comprenant 3 tables et 6 bancs	15,00 €
Table supplémentaire (à l'unité)	2,50 €
Banc supplémentaire (à l'unité)	1,00 €

Les associations communales actives, organisant régulièrement des manifestations sur la commune de Sillé-le-Philippe, bénéficieront du prêt des bancs et tables à titre gratuit, dans la limite de leur disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER les tarifs de location des bancs et tables comme indiqués ci-dessus, à compter du 10/07/2021 ;
- D'ADOPTER le prêt des bancs et tables à titre gratuit pour les associations communales actives, organisant régulièrement des manifestations sur la commune de Sillé-le-Philippe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°063/2021

5.2. Convention de location

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la convention de location des bancs et tables présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER la convention de location des bancs et tables jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°064/2021

6. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6.1. Rapport annuel du délégataire Suez 2020

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ EAU FRANCE a fait parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2020 relatif au contrat de Délégation de Service Public (DSP) Assainissement de la Commune, envoyé par email avec la convocation.

Présentation de quelques chiffres clés parus dans ce rapport :

- Durée du contrat : 10 ans soit du 01/01/2014 au 31/12/2023
- Réseau total d'assainissement : 8,2 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et Station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 518 mm (2019 : 663 mm)
- Linéaire de réseau curé : 1 036,58 ml (2019 : 350,01 ml)
- Volume d'eau traité : 56 460,5 m3 (2019 : 45 363 m3)
- Boues évacuées : 22,37 TMS
- Volume d'eau facturé : 26 703 m3 (2019 : 34 304 m3)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 371 (2019 : 371)
- Tarif : 3,41 € TTC/ m3 sur la base d'une facture de 120 m3 (2019 : 3,33 TTC/m3)
- Taux d'impayés : 1,15 % - 1 383,59 € (2019 : 1,49 % - 1 785,69 €)
- Récapitulatif des travaux :
 - o Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : 1 037 ml (2019 : 362 ml)
 - o Curage réseau : 1 036,58 ml (2019 : 362 ml)

- Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 5 (2019 : 8)
- Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents, en prend acte.

6.2. Gestion des boues liée à la crise sanitaire Covid-19 pour l'année 2021

Comme l'année dernière, l'épandage des boues de la station d'épuration sont soumises à des contraintes d'évacuation liées à la Covid-19. Habituellement, c'était un agriculteur de la commune qui réalisait l'épandage.

Pour cette année encore, il faudra donc mettre en œuvre une solution alternative.

Le délégataire SUEZ EAU FRANCE propose un chaulage des boues par lait de chaux 30 % sur site ; solution moins onéreuse que la déshydratation par unité mobile puis transfert des boues sur une unité de compostage extérieure. La proposition financière s'élève à 7 126,74 € H.T. Pour mémoire, la facture 2020 s'élevait à 9 804,64 € H.T.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne maintient pour 2021 les aides d'urgence ciblées pour aider les Collectivités à faire face aux restrictions en matière d'épandage :

- Une aide aux investissements (environ 50 %) : solutions de stockage supplémentaires (en incluant les réservoirs souples), des équipements de déshydratation, de chaulage, des aménagements des STEU ou des unités de compostage...
- Une aide aux dépenses de fonctionnement (environ 30 %) concernant les frais exceptionnels liés :
 - au transport des boues non hygiénisées vers une station de traitement des eaux usées équipée d'une filière d'hygiénisation ou vers un site de compostage, de méthanisation ou d'incinération ;
 - à l'hygiénisation des boues avant épandage (déshydratation, chaulage, compostage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER le devis de 7 126,74 € H.T. de SUEZ EAU FRANCE concernant la campagne de chaulage des boues Covid 2021 de la STEP ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2021 concernant le projet précité ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°065/2021

6.3. Avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif

Mme la Maire rappelle que la Collectivité a confié, au Délégataire SUEZ EAU FRANCE, la gestion de son service d'assainissement collectif par contrat d'affermage à compter du 01/01/2014 ; révisé par l'avenant n°1 en date du 01/05/2014 et par l'avenant n°2 en date du 30/06/2018.

Le contexte de l'avenant n°3 est le suivant :

La crise sanitaire Covid-19 a présenté un impact significatif. Les boues du silo étant potentiellement contaminées par la Covid-19, leur épandage n'a pas pu être effectué en 2020.

Le 02/04/2020, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a publié un avis sur la présence potentielle du virus Covid-19 dans les boues d'épuration et, par conséquent, a suggéré des modifications des conditions d'élimination de ces boues.

La solution d'urgence de déshydratation des boues, proposée par le délégataire SUEZ EAU France, a donc entraîné des surcoûts.

Afin de compenser une partie de ces surcoûts, la collectivité et son délégataire ont décidé d'un commun accord de considérer que le délégataire avait respecté un certain nombre de ses engagements, tant financiers que techniques, fixés par le contrat à date. Une révision de ces engagements est donc nécessaire pour le reste du contrat, de 2021 à 2023.

Cet avenant n°3, envoyé par email avec la convocation, a pour objet :

- De prendre en compte les surcoûts d'élimination de boues contaminées par la Covid-19 durant l'année 2020 ;
- De faire quitus des engagements contractuels de contrôle des branchements sur la durée du contrat ;
- De faire quitus des engagements contractuels de curage de réseau en date du 01/01/2021, l'objectif annuel de 1 165 ml restant valable pour les années allant de 2021 à 2023 ;
- De décider de rajouter au bordereau des prix unitaires le coût du contrôle de raccordement d'un branchement existant (dans le cadre d'un contrôle de conformité) pour 41,67 euros.

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cet avenant et à autoriser Mme la Maire à signer le document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE DECIDER de l'établissement d'un avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif comme présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°066/2021

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE (ADVC) 2021

L'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) est une aide exceptionnelle pour la remise en état de certaines voies communales ou intercommunales existantes situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales ou nationales.

Ce programme permet d'accompagner les communes de moins de 2 500 habitants, avec une aide maximum de 50 % des dépenses H.T. Le montant minimal de la subvention est de 1 500 €.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité pourrait bénéficier de cette aide pour la réfection de la route de la Mouchetière.

En effet, la route de la Mouchetière (C n°8) est une voie communale reliant la commune de Sillé-le-Philippe (environ 1,5 km) à la commune de Savigné-l'Évêque (environ 400 m) ; deux portions concernées par ces travaux.

Cette voie est en très mauvais état : dénivelés importants, nombreux nids de poule et fissures... causant des infiltrations qui ont dégradé la structure de la route.

M. Michel HY (Adjoint aux travaux, voirie, sécurité et environnement) a consulté plusieurs entreprises. Selon leurs diagnostics, il est nécessaire d'effectuer de nombreuses purges (décaissements) pour refaire la couche de forme de la chaussée. Il faudra aussi refaire le revêtement sur tout le linéaire afin que la bande de roulement soit uniforme et carrossable, sans danger pour les utilisateurs. Il ne faut pas attendre trop longtemps car la situation va empirer avec le temps. La route va devenir de plus en plus dangereuse pour les usagers et le coût des travaux augmentera de manière conséquente.

Deux propositions tarifaires ont été reçues :

- COLAS France de Champagné (72) : 24 335,75 € H.T.
- HCR du Mans (72) : 30 600 € H.T.

La commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" propose de sélectionner la proposition de COLAS France de Champagné (72) pour un montant global de 24 335,75 € H.T.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVC pour le projet de "Réfection de la route de la Mouchetière (C n°8)" d'un montant estimé à 24 335,75 € H.T.

Vu le rapport de M. Michel HY, Adjoint référent, et l'avis de la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER le projet "Réfection de la route de la Mouchetière (C n°8)" sur la commune de Sillé-le-Philippe ;
- DE RETENIR le devis de COLAS FRANCE pour un montant de 24 335,75 € H.T. ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2021 concernant le projet précité et de solliciter une aide de 12 167,88 € H.T. ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à transmettre les informations nécessaires à l'instruction du dossier ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°067/2021

8. RENOUVELLEMENT ADHESION A POLLENIZ 72

POLLENIZ (anciennement FDGDON 72-53-44-85) est une association reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) qui est habilitée à mettre en place des actions de prévention, de surveillance et de luttes collectives (piégeage...).

Au 01/01/2020, la cotisation annuelle du GDON a été supprimée afin d'harmoniser le fonctionnement dans les quatre départements. Une adhésion a, par contre, été demandée à toutes les communes.

La collectivité a adhéré.

Le renouvellement de cette adhésion pour 2021 permettra :

- D'être représenté au sein de son collège Collectivités et de participer largement à la gouvernance donc aux décisions et aux orientations de POLLENIZ ;
- D'autoriser POLLENIZ à organiser pour le compte de la collectivité des luttes collectives ainsi que des actions de surveillance et de prévention ;
- A l'ensemble de nos administrés de participer aux actions de lutte dans un cadre légal et d'être couverts par leur responsabilité civile. En outre, elle autorise aussi POLLENIZ, dans le cadre des luttes collectives contre les rongeurs aquatiques envahissants, à pouvoir verser aux bénévoles (via leur GDON ou GIDON) des défraiements sous forme de prime à la capture, sans ouverture d'une régie municipale ;
- De matérialiser la participation de la collectivité aux mesures de lutte obligatoires limitant de fait la responsabilité du Maire en répondant légalement à ses obligations de moyens, en cas de recours des tiers ;
- D'avoir accès à de la veille technique et réglementaire, à des actions collectives et à du conseil...

La facture de renouvellement d'adhésion à POLLENIZ 72 est de 96,46 € TTC, correspondant à 0,091 € par hectare, soit 0,091 € X 1 060 hectares (2020 : 0,088 € par hectare).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à renouveler l'adhésion à l'association POLLENIZ 72 pour un montant de 0,091 € par hectare, soit 0,091 € X 1 060 hectares = 96,46 € TTC pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°068/2021

9. REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

9.1. Phase d'élaboration du projet

Au 01/01/2017, les collectivités devaient se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de leurs agents et mettre en place le Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à l'Expertise et l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). Ce dispositif remplace les anciennes primes et indemnités (IAT, IEMP, ISS, PFR...).

Ce nouvel outil indemnitaire marque ainsi une réorientation sur la fonction exercée plutôt que les résultats comme actuellement.

Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes :

- Une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) prenant en considération des critères professionnels liés aux fonctions mais également l'expérience professionnelle des agents, versée mensuellement ;
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui est un complément indemnitaire facultatif annuel prenant en compte l'engagement professionnel, l'investissement collectif et la manière de servir de l'agent.

Afin de mener une réflexion globale sur le projet de mise en place du RIFSEEP, Mme la Maire vous propose de créer un comité de pilotage auquel pourrait participer des élus, la responsable des ressources humaines, un représentant du personnel... Ce comité aura pour mission d'élaborer un projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à engager le projet "régime indemnitaire" ;
- DE CREER un comité de pilotage pour mener à bien ce projet.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°069/2021

9.2. Création d'un comité de pilotage

Afin de mener une réflexion globale sur le projet de mise en place du RIFSEEP, le Conseil Municipal vient de valider la création d'un comité de pilotage.

Mme la Maire vous propose donc de désigner 4 membres :

1. Claudia DUGAST, Maire, responsable du personnel ;
2. Liliane MECHE, Adjointe aux finances ;
3. Aurélie DESCROIX, responsable de la gestion administrative du personnel ;
4. Cyrille MONTAROU, Conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE FIXER à 4 le nombre de membres de ce comité ;
- DE DESIGNER comme membres de ce comité :
 Claudia DUGAST, Maire, responsable du personnel ;
 Liliane MECHE, Adjointe aux finances ;

 Aurélie DESCROIX, Responsable de la gestion administrative du personnel ;
 Cyrille MONTAROU, Conseiller municipal ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°070/2021

10. CONVENTION ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LA COMMUNE ET L'ENTREPRISE POISSON MORGAN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT (PLCA)"

Le dispositif "Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA)" existe depuis 2017 (loi NOTRE). Il a pour objectif d'accompagner financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail.

Les bénéficiaires de l'aide régionale doivent implanter ou maintenir leur activité dans les communes de la Région Pays de la Loire, identifiées par la Chambre des métiers et la Région des Pays de la Loire comme étant en "fragilité commerciale". C'est le cas de la commune de Sillé-le-Philippe.

Ces aides revêtent la forme de subventions pour des travaux d'aménagement, de mise aux normes et d'accessibilité, l'acquisition de matériels professionnels neufs et de véhicules de tournée et leur aménagement.

Elle n'excède pas 30 % du montant H.T. des dépenses éligibles, ces dernières devant au minimum atteindre 10 000 € H.T. et le plafond des dépenses éligibles est de 75 000 € H.T. Ainsi, le montant maximum de subvention s'élève à 22 500 €.

La Région des Pays de la Loire a été sollicitée par l'entreprise POISSON Morgan au titre de la subvention "Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA)" pour son projet de construction et d'aménagement de bâtiment sur Sillé-le-Philippe.

Montant de la subvention demandée à la Région : 22 500 € (30 % de 75 000 €)

L'obtention de cette aide régionale est conditionnée à la participation financière de la collectivité.

Dans la mesure où la commune compte moins de 2 000 habitants, une participation à hauteur de 3 % de la subvention régionale sur les dépenses d'immobilier d'entreprise pourrait être envisagée, soit 675 €.

C'est donc l'objet du projet de convention, envoyé par email le 07/07/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER la convention entre la Région des Pays de la Loire, la commune et l'entreprise POISSON Morgan dans le cadre du dispositif "Pays de la Loire Commerce-Artisanat (PLCA)" ;
- D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 675 € à l'entreprise POISSON Morgan ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°071/2021

11. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

11.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 19 rue Principale

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

11.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
FEUILLE A FEUILLE	VOIRIE	Note d'honoraires n°10 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	1 396,84 €	1 676,21 €
SODEREF DEVELOPPEMENT	VOIRIE	Note d'honoraires n°10 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	2 594,12 €	3 112,94 €
SARL HAMEAU Régis	EGLISE	Pose coffret permettant de sécuriser les vannes de gaz de la citerne enterrée	860,54 €	1 032,65 €
				5 821,80 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
LETESSIER AGRIMOT 72	ATELIER	Réparation débroussailleuse		302,62 €
BOLLORE	ATELIER	Remplissage cuve gazole non routier		894,99 €
MAUDET	ATELIER	Tout venant		603,61 €
DISTRICO GROUPE AGRIAL	ATELIER	Achat parkas, gants... pour agents		251,30 €
				2 052,52 €
CANTINE				
ORAPI	CANTINE	Achat produits d'entretien		254,46 €
THERMIC CHARPENTIER	CANTINE	Remplacement caisson VMC		389,53 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas 10 au 31/05/2021		1 798,53 €
METRO	CANTINE	Achat blouses agents		83,28 €
				2 525,80 €
ECOLE				
LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_1 ^{er} trimestre		1 238,61 €
KONICA MINOLTA	ECOLE	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		106,71 €
THUARD	ECOLE	Achat livres scolaires		85,52 €
ORAPI	ECOLE	Achat produits d'entretien		264,62 €
				1 695,46 €
MAIRIE				
MEDECIN AGREE	ADMINISTRATION	Expertise médicale agent		220,00 €
KONICA MINOLTA	ADMINISTRATION	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		273,87 €
				493,87 €
AUTRES SERVICES				
FORMATION PRO SS	ADMINISTRATION	Formation Habilitation électrique (2 jours)		309,00 €
CENTRE DE GESTION	ADMINISTRATION	Formation SST (1 jour)		81,00 €
PEAN HORTICOLE	COMMUNE	Achats fleurs		486,63 €
HUISNE SARTHOISE	ADMINISTRATION	Redevance 1 ^{er} semestre (fin)		2 195,10 €
CAUE	ADMINISTRATION	Matinée d'échanges technique : Jardiner sa ville ou son village		20,00 €
COLAS	COMMUNE	Remplacement vitre abri-bus (parking de la gare)		959,04 €
				4 050,77 €
				10 818,42 €

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1. Ressources humaines

o Prolongation arrêt maladie d'un agent administratif

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 25/05/2021, a été prolongé jusqu'au 04/08/2021.

o Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour un agent administratif

Pour permettre le bon fonctionnement du service administratif, un contrat à durée déterminée (CDD) de 12,5 heures par semaine a été mis en place depuis le 25/05 pour pallier l'absence de l'adjoint administratif territorial placé en arrêt maladie. Il a été prolongé jusqu'au 17/07/2021.

○ *Accueil d'un stagiaire au service technique*

Après un stage de 15 jours de mise en situation professionnelle au service technique, le stagiaire a été recruté en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) à compter du 21/06/2021 pour une durée de 9 mois, avec une période d'essai d'1 mois.

12.2. Conseil d'école du 02/07/2021 (Mme la Maire)

Rentrée 2021 : effectif prévisionnel à 106 élèves (114 à la rentrée 2020/2021 – 3 élèves ont quitté l'école en cours d'année).

- PS : 11 enfants
- MS : 14 enfants
- GS : 21 enfants
- CP : 12 enfants
- CE1 : 13 enfants
- CE2 : 8 enfants
- CM1 : 19 enfants
- CM2 : 8 enfants

Les **106 élèves** seront répartis en 5 classes comme suit :

- PS/MS (Mme THOMAS) : 25 élèves
- GS (Mme GUILLOT) : 21 élèves
- CP/CE1 (Mme RODRIGUEZ) : 18 élèves
- CE1/CE2 (M. FOUILLET) : 15 élèves
- CM1/CM2 (M. RUAU) : 27 élèves

12.3. Appel à projets "Ecole Numérique Innovante et Ruralité" (ENIR 2020)

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité, en lien avec l'école, a répondu à un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Cette subvention de l'État couvrirait 50 % de la dépense engagée pour chaque école, avec un plafond de 7 000 €. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devait s'élever à minima à 3 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 1 500 €).

Le projet d'investissement de la commune comprenait des équipements numériques pour un montant global de 8 000 €.

Le dossier de candidature a été retenu. La convention entre la commune et le Rectorat de l'académie de Nantes a été signée le 08/03/2021. L'Etat participe à 50 % et s'est donc engagé à verser une subvention de 4 000 €. La convention étant signée, les dépenses peuvent désormais être engagées.

Après concertation avec l'équipe enseignante, les équipements numériques retenus sont :

- Équipements des élèves :
 - 4 ordinateurs portables 15 pouces avec souris sans fil
 - 6 tablettes 10.5 pouces avec coque, film de protection, casque audio et valise de recharge
 - 1 stylo de lecture
- Équipements numériques de l'école :
 - bornes wifi
 - 12 disques SSD 250 Go pour les 6 PC élèves et les 6 PC enseignants déjà existants
- Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, les élèves et les parents : ENT e-primo
- Services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe : installation et livraison

Trois entreprises ont été sollicitées : CONTY de Saint-Pavace (72), CENOTECH Informatique d'Arnage (72) et LA POSTE Business à Libourne (33).

Compte-tenu du cahier des charges, la proposition la mieux disante est : CONTY de Saint-Pavace (72) pour un montant de 6 665,00 € H.T. (7 998,00 € T.T.C.).

12.4. Organisation du feu d'artifice du 14/07/2021

Retraite aux flambeaux : distribution des lampions à partir de 22h15 à la cantine scolaire.

Accompagnement musical avec l'harmonie SACOR MUSIC de Savigné l'Evêque/Saint-Corneille.

Modification de l'itinéraire en raison des travaux rue Principale : départ de la place de la mairie => rue de la Liberté => rue Montaigu => rue Raphel en boucle => rue de la Liberté => Arrêt au monument aux morts du centre bourg pour la Marseillaise => rue Neuve.

Dépôt des lampions à la cantine scolaire.

Accompagnement par l'harmonie jusqu'au terrain de sports.

Feu d'artifice tiré à partir de 23 heures par PYRO CONCEPT.

12.5. Travaux de réaménagement du centre-bourg

Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils

07 et 08/07/2021 : réalisation de la couche finale d'enrobé.

Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère

Réalisation du grave bitume sur la voirie et du béton sur les trottoirs.

Zone 3 : place de l'église

Les travaux devraient se terminer autour du 22/07/2021.

Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts

Début des travaux : semaine 28.

Lors de la réunion de chantier du 09/07/2021, l'entreprise COLAS a informé la collectivité d'un arrêt des travaux entre le 09/08 et le 20/08/2021. A ce jour, l'entreprise COLAS a toujours deux semaines d'avance sur le planning prévisionnel.

12.6. Création d'une association communale

Mme la Maire a été informée de la création d'une association dénommée "Association de défense des patrimoines et paysages de Sillé-le-Philippe" dont la présidence a été confiée à M. Patrice DIVARET le 06/07/2021. Cette association loi 1901 va faire l'objet d'une déclaration en Préfecture.

12.7. Assemblée générale Mission locale Sarthe nord du 06/07/2021 (Marie-Noëlle DUJARDIN)

La Mission Locale Sarthe Nord a pour vocation d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale. Elle vient en aide aux jeunes les plus en difficultés avec un service de proximité grâce aux 17 points d'accueil répartis sur son territoire, avec un siège à Mamers, une antenne à la Ferté-Bernard et 15 permanences animées au sein des locaux des Communautés de communes, des mairies ou des centres sociaux (pour Sillé : Savigné l'Evêque et Montfort-le-Gesnois) et une équipe de 32 salariés.

Elle accompagne les jeunes dans toutes les démarches relatives à l'emploi et à la formation. Elle les aide dans l'élaboration d'un projet professionnel mais aussi dans tous les aspects de la vie : mobilité, logement, santé, gestion budgétaire... Le but est de sensibiliser un maximum à ces sujets pratiques afin de lever tous les freins à l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes.

C'est un accompagnement global avec des dispositifs adaptés à chaque jeune dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA). Ce parcours démarre par une phase de diagnostic approfondi et vise à définir un plan d'actions avec chaque jeune.

Le Booster de la Mission Locale : c'est un véhicule itinérant qui permet d'aller à la rencontre des jeunes sur leur lieu de vie afin que l'absence de mobilité ne soit plus un obstacle à la mise en place d'un accompagnement. Certains jeunes isolés sont en méconnaissance de leurs droits et en défiance vis-à-vis des institutions. Cette Mission Locale "Hors les murs" permet le repérage et la mobilisation des publics dits Invisibles.

Quelques chiffres :

Typologie des jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois :

- ⇒ les 16/17 ans = 21,85 % ; les 18/21 ans = 56,3 % ; les 22/25 ans = 21,85 %.
- ⇒ 52 % de jeunes femmes et 48 % de jeunes hommes.
- ⇒ 7,2 % = bac+2 ; 36,2 % = niveau terminale ; 33,6 % = CAP ou BEP ; 23 % = sans qualification.
- ⇒ 63,1 % = habitent chez les parents ; 21 % = logement autonome ; 15,8 % = autre.

En 2020 :

- ⇒ 597 jeunes ont signé un PACEA
- ⇒ 212 jeunes ont bénéficié d'une formation
- ⇒ 534 jeunes ont été informés sur le logement
- ⇒ 717 jeunes ont été informés sur la santé

Partenaires de la Mission Locale : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les collectivités locales notamment les Communautés de communes, Pôle Emploi, les entreprises, la Fondation américaine Howmet Aerospace (Saint-Cosme-en-Vairais).

12.8. Commissions municipales

o Commissions "Cantine scolaire" des 21/06 et 07/07/2021 (Liliane MECHE)

1) Installation des représentants du personnel et des enfants délégués :

- Mme Jeannie-Claude COULON, agent territorial en CDI, a accepté d'être la représentante du personnel.

- Le 15/06/2021, à l'école René Langlais, a eu lieu l'élection des représentants des élèves pour l'année scolaire 2021/2022. Cette élection a été encadrée par M. Anthony FOUILLET, Directeur de l'école et Marie-Noëlle DUJARDIN, Adjointe au Maire (encadrante des enfants délégués). Juliette GUILLON ODILLARD, élève de CE2 et Romain LAINE, élève de CM1, ont été élus délégués pour l'année scolaire 2021/2022. Deux suppléants ont également été élus : Calistine MALET, élève de CE2 et Hugo PARME, élève de CM1.

Lors de la commission du 21/06/2021, les délégués ont pu exprimer différentes idées (chef de table par semaine, planning d'ordre de sortie, mise en place d'un self...) et différents points de vue sur la discipline, l'environnement de la cantine... qui seront étudiés à la rentrée prochaine.

2) Documents administratifs

L'ensemble des documents d'inscription a été revu par la commission et une transmission à chaque parent dans le cahier de correspondance de l'école a eu lieu le vendredi 25/06, pour un retour prévu lors de la permanence du samedi 03/07 à la cantine ou en boîte aux lettres de la cantine avant le 06/07/2021.

3) Etude des dossiers de prestataires de service concernant le contrat de repas livrés en liaison froide pour l'année scolaire 2021/2022 (Cf Point 4.1 du compte-rendu de séance).

o Commission "Vie locale" du 22/06/2021 (Liliane MECHE)

- Concours des maisons fleuries de Sillé-le-Philippe

Samedi 27/07 à 9 heures : visite des maisons fleuries de la commune afin d'en sélectionner 15. Cette visite sera organisée par Michel HY en collaboration avec Mickaël CABARET, Président du Comité des fêtes (2 élus + 2 membres du comité des fêtes). Les maisons sélectionnées de la commune feront l'objet d'une prise de vue.

- Journée citoyenne

La date de la journée citoyenne au niveau national est prévue le samedi 25/09/2021.

Pour notre commune, cela semble compliqué à organiser compte tenu des travaux rue Neuve à cette période. En revanche, il a été suggéré d'organiser un atelier unique comprenant l'entretien et la réfection du balisage jaune des chemins de randonnée.

Horaires de 9 heures à 17 heures, avec pique-nique sur le parcours. Pot de l'amitié en fin de journée (lieu à déterminer). Cet événement aura lieu en fonction des conditions sanitaires en vigueur à cette date.

- Organisation du 14 juillet (Cf Point 12.4 du compte-rendu de séance)

Vu le contexte sanitaire actuel, les manifestations habituelles du matin et de l'après-midi n'auront pas lieu.

Seuls le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux auront lieu le soir.

- Une naissance, un arbre

Contact avec la Région : la Région intervient à hauteur de 15 € par arbre planté et sur une période déterminée 2020-2023. Un seul dossier par collectivité à présenter mi-juillet pour un passage en commission permanente régionale au 2^{ème} semestre.

Préciser les essences d'arbres : champêtres, fruitiers (pommiers, poiriers) ou greffés de variétés locales.

Définir un plan de localisation des plantations. L'idée est de les regrouper au maximum (éviter de les regrouper par 2, 3 arbres).

12 naissances sur la commune en 2020. Il faudra rajouter celles des années 2021/2022/2023.

Lieux possibles : la future aire de jeux pour enfants, le plan d'eau, le plan d'eau des Courtils et réflexion sur Chanteloup.

- Dispositif "Argent de poche"

Devis de fournitures et matériels en cours.

Animateur de la commune : Sébastien CORBION.

- Informations diverses

Organisation d'une réunion avec les associations, pour retour de l'enquête réalisée à l'automne 2020, si possible à l'automne 2021.

12.9. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vive Parence (SIAEP)

o Séance du 24/06/2021 (Michel HY)

- Captages prioritaires

L'eau potable de Sillé provient de Bonnétable : 90 % du captage des Bretellères et 10 % du captage de la Vétillerie.

Le captage de la Vétillerie est dit "prioritaire" car l'eau pompée a une teneur trop élevée en nitrates et en pesticides. Le Syndicat, dans l'obligation de maintenir ce forage en état de fonctionnement, continue d'y pomper de l'eau qui, mélangée à celle des Bretellères, rentre dans les normes de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la consommation.

L'objectif est d'améliorer la qualité de cette eau en mettant en place un programme d'actions sur tout le territoire dont les sols recouvrent la nappe souterraine impactée.

Cette démarche est effectuée par Mme Lisa FEVRIER (animatrice des captages prioritaires sarthois). Elle se déplace sur le terrain pour accompagner techniquement les agriculteurs et éleveurs dans l'évolution des pratiques de cultures et d'élevages.

- Contrôles périodiques des poteaux d'incendie

Lors d'une précédente réunion, la mutualisation des contrôles périodiques des poteaux d'incendie, pour les 17 communes desservies en eau potable par le SIAEP, avait été évoquée. Renseignements pris auprès du SDIS, cela n'est pas possible car il en va de la responsabilité de chaque commune. Le syndicat ne peut pas se substituer aux communes en matière de défense incendie.

Le Président propose de négocier, au nom des Maires, une convention auprès du délégataire (VEOLIA) avec un prix unique pour les 17 collectivités. Un nouveau règlement sera alors diffusé, courant septembre 2021, aux mairies et fera l'objet d'un arrêté du SDIS. L'accord de toutes les collectivités sera indispensable pour conclure cette convention collective.

- Vente de matériel

Le SIAEP possède divers matériels : un véhicule C15, un tracteur John Deere, un gyrobroyeur et une débroussailleuse auto-portée. L'entretien de la zone de pompage des Bretellères étant dorénavant effectué par les services du centre d'insertion des Brières et du Gesnois, les membres du syndicat ont validé à l'unanimité la mise en vente de ce matériel aux communes intéressées, excepté le véhicule C15 trop vétuste. Ce dernier sera mis à la casse.

Mise à prix du matériel :

- Tracteur John Deere avec ses outils : 7 000 €
- Débroussailleuse auto-portée : 1 000 €

La commune la plus offrante pourra acquérir le matériel souhaité.

12.10. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

- Commission "Enfance-Jeunesse" du 23/06/2021 (Hervé TARRADE)
Présentation du dispositif « Argent de poche » aux parents et jeunes intéressés.
Dépôt des dossiers d'inscription jusqu'au 03/07/2021.
Choix des 8 jeunes par la Communauté de communes.
Chantier prévu la semaine du 19 au 23 juillet 2021.

13. QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR :

- ✓ Commission "Communication" : le lundi 02/08 à 18h00
- ✓ Commission "Vie locale" : le mardi 03/08 à 18h30

Prochain Conseil Municipal :

- ✓ Le vendredi 17/09/2021 à 20h00

Prochain Conseil communautaire :

- ✓ Le jeudi 30/09/2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt-trois heures cinq minutes.

Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

